

Rapport d'activités

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ANNÉE 2024



www.grandlieu.fr

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ

Table des matières

1	Grand Lieu et l'assainissement collectif des eaux usées	3
1.1	Présentation du territoire.....	3
1.2	Gouvernance.....	5
1.3	Mode de gestion.....	5
1.4	Une équipe au service des usagers et des projets d'investissement.....	5
2	Chiffres clés et faits marquants	6
2.1	Chiffres clés de l'année 2024	6
2.2	Faits marquants de l'année 2024	6
2.3	Le patrimoine.....	8
2.4	Le service aux usagers.....	10
3	Annexes.....	12
3.1	Nombre d'abonnés.....	12
3.2	Volumes facturés.....	12
3.3	Volumes traités	12
3.4	Surverses.....	13
3.5	Boues	14
3.6	Linéaire de réseaux	15

Liste des tableaux

Tableau 1 : Stations d'épuration – chiffres-clés 2024	9
---	---

Liste des figures

Figure 1 : Territoire de Grand Lieu Communauté	3
Figure 2 : Evolution de la population totale de Grand Lieu Communauté entre 2012 et 2024 (cf. Insee)	4
Figure 3 : Evolution de la population par communes entre 2012 et 2024 (Cf. Insee).....	4
Figure 4 : Localisation des stations d'épuration	8

1 Grand Lieu et l'assainissement collectif des eaux usées

1.1 Présentation du territoire

Grand Lieu Communauté est une collectivité composée de 9 communes, comptant aujourd'hui 42 810 habitants.

Situé à proximité immédiate de la métropole nantaise et à quelques encablures du vignoble nantais, de la Vendée et du littoral, le territoire est marqué par un tissu économique dynamique (504 entreprises sur 16 parcs d'activités) et par la présence du lac de Grand Lieu, plus grand lac de plaine de France en hiver. Territoire péri-urbain reconnu pour son cadre de vie agréable, Grand Lieu connaît une forte croissance démographique ces 30 dernières années.

Créée en 1993, l'intercommunalité exerce de nombreuses compétences au service des communes, des habitants et des entreprises du territoire : développement économique, aménagement du territoire, mobilités, assainissement collectif et non collectif, déchets, tourisme, équipements aquatiques...



Figure 1 : Territoire de Grand Lieu Communauté

Elle regroupe les communes de :

- Saint-Philbert-de-Grand-Lieu – 9 597 habitants
- La Chevrolière – 6 449 habitants
- Le Bignon – 4 038 habitants
- Geneston – 3 757 habitants
- Saint-Lumine-de-Coutais – 2 431 habitants
- La Limouzinière – 2 522 habitants
- Saint-Colomban – 3 571 habitants
- Pont-Saint-Martin – 7 027 habitants
- Montbert – 3 418 habitants

Une forte croissance démographique

Grand Lieu Communauté a connu une forte croissance démographique quasi linéaire depuis 2012.

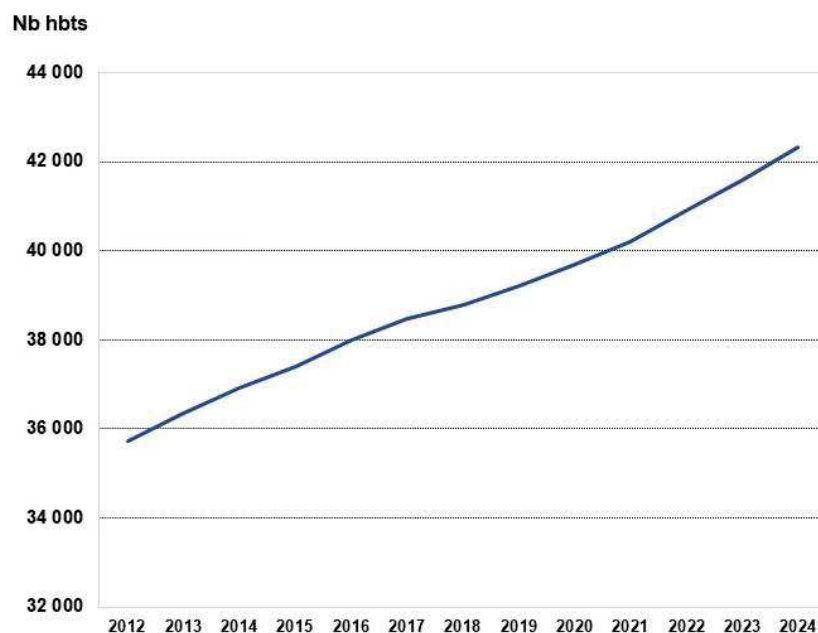


Figure 2 : Evolution de la population totale de Grand Lieu Communauté entre 2012 et 2024 (cf. Insee)

Ci-dessous l'évolution de la population par commune en nombre d'habitants entre 2012 et 2024.

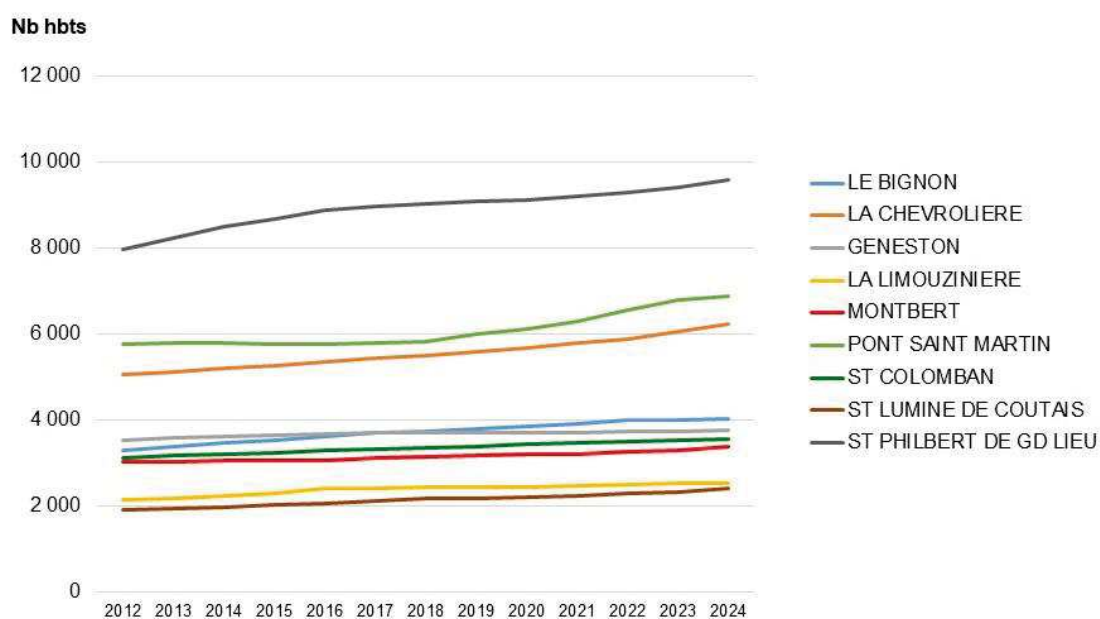


Figure 3 : Evolution de la population par communes entre 2012 et 2024 (Cf. Insee)

Le système d'assainissement collectif du territoire a dû s'adapter progressivement à l'augmentation de la population sur le territoire. Il se compose aujourd'hui de la manière suivante :

- 15 stations de traitement des eaux usées de 150 EH à 8 500 EH,
- 63 postes de refoulement,
- 200 km de réseaux d'eaux usées.

1.2 Gouvernance

Le Conseil communautaire de Grand Lieu Communauté a adopté en 2020 un Pacte de Gouvernance 2020-2026. La Communauté et ses communes membres s'engagent à définir et mettre en place une politique qui garantisse le rassemblement, la transparence, la représentativité de chaque commune et la recherche du consensus dans le processus décisionnel.

La commission Assainissement Collectif de Grand Lieu Communauté est l'instance chargée d'étudier les dossiers liés à cette thématique. Composée de 10 élus titulaires et 10 suppléants représentant les 9 communes du territoire, elle se réunit environ 2 à 4 fois par an pour analyser, étudier et proposer des évolutions pour le service public.

1.3 Mode de gestion

La compétence assainissement collectif a été déléguée à Grand Lieu Communauté depuis le 1^{er} janvier 2017.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'exploitation des systèmes d'assainissement est assurée par la SAUR (différé d'un an pour Saint Philbert de Grand Lieu et La Chevrolière). Dans ce cadre, la SAUR est chargée de l'entretien et de la maintenance des installations (stations, réseau, pompes de refoulement...). Elle assure également la plupart des relations avec les abonnés. Ce contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2027.

1.4 Une équipe au service des usagers et des projets d'investissement

Grand Lieu Communauté est responsable des investissements. Dans ce cadre, le service assainissement collectif de Grand Lieu assure le lancement et le suivi des différentes études (schéma directeur d'assainissement, maîtrise d'œuvre, étude de faisabilité...) et des opérations de travaux. Il assure également au quotidien le suivi technique et financier et la bonne exécution du contrat d'affermage. Enfin, Grand Lieu Communauté se charge de l'information concernant la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC) et de la facturation de cette taxe.

Pour mener ces missions, le service est composé d'un chef de service, d'une chargée de mission et d'un technicien sous la Direction du Pôle Environnement de l'intercommunalité.

2 Chiffres clés et faits marquants

2.1 Chiffres clés de l'année 2024

- Nombres d'abonnés : 12 769
- Volume d'eau traité : 2 879 560 m³
- Volume d'eau facturé : 1 132 750 m³
- Tonnes de boues évacuées : 335 TMS
- Nombres de stations d'épuration : 15
- Km de réseaux d'eaux usées : 200 km
- Prix / m³ pour une facture de 120m³ (au 1^{er} janvier 2025) : 3,17 € TTC

2.2 Faits marquants de l'année 2024

L'année 2024 a été marquée par une très forte pluviométrie avec plus de 950 mm tombés en un an. Cette pluviométrie exceptionnelle a entraîné une hausse globale des volumes reçus sur les différentes stations du périmètre et par conséquent des volumes surversés au niveau des systèmes d'assainissement.

Comme en 2023, les travaux de réhabilitation de réseaux EU identifiés comme étant prioritaires par les études de schémas directeurs se sont poursuivis en 2024. Par ailleurs, plusieurs opérations ont également concerné les stations d'épuration.

Geneston

- ⇒ Réhabilitation du réseau EU rue des Saulsaies
Montant des travaux : 118 325 € HT
Subvention : 56 114 €
- ⇒ Réhabilitation du réseau EU allée des Maisonneuves et rue des Genêts
Montant des travaux : 292 159,50 € HT
- ⇒ Extension du réseau impasse des Viviers
Montant de l'opération : 8 142 € HT

La Chevrolière

- ⇒ Renforcement du poste de refoulement de Tréjet
Montant des travaux : 27 290 € HT
- ⇒ Lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées pour le bourg de La Chevrolière en vue de la démolition de la station existante située en zone inondable, sous-dimensionnée hydrauliquement, vieillissante et dont la filière boues est à revoir en totalité.

La Limouzinière

- ⇒ Extension du réseau rue de la Moncire
Montant de l'opération : 12 378 € HT

Le Bignon

- ⇒ Réhabilitation du réseau EU Place de la Moricière
Montant des travaux : 9 619 € HT
- ⇒ Suite à la mise en service en 2023 de la nouvelle station de type disques biologiques sur le parc d'activités des Fontenelles au Bignon, les anciennes lagunes sous-dimensionnées ont fait l'objet d'un curage pour servir de bassin d'infiltration en période d'étiage.
- ⇒ Lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre pour le renforcement de la station du Pré Peau et du poste de Pont Couillaud
Montant de l'étude : 71 426 € HT

Montbert

- ⇒ Réhabilitation du réseau EU rue de la Gare et des Deux Ponts
Montant des travaux : 227 372 € HT
Subvention : 119 931 €
- ⇒ Poursuite des études pour la construction d'une nouvelle station sur le parc d'activités de la Bayonne (budget parcs d'activités)

Pont Saint Martin

- ⇒ Remplacement de 4 tampons EU rue d'Herbauges et rue du Vignoble (partiellement via le contrat de DSP) : 1 740 € HT
- ⇒ Reprise branchement défectueux impasse de l'ouche cartière : 2 995 € HT

Saint Colomban

- ⇒ Réhabilitation du réseau EU rue Norbert Fleury et rue de la Croix Verte
Montant des travaux : 147 875 € HT
Subvention : 27 778 €
- ⇒ Poursuite de l'étude de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la station de la Mouchetière
Montant de l'étude : 62 662 € HT

Saint Lumine de Coutais

- ⇒ Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau EU rue de la Violette
Montant des études : 8 190 € HT (mission interrompue au stade PRO car aménagement communal reporté)

Saint Philbert de Grand Lieu

- ⇒ Réhabilitation du réseau EU rue St François d'Assise et rue de Touvois
Montant des travaux : 486 622 € HT
Subvention : 129 037 €
- ⇒ Réhabilitation du réseau EU rue des Guittières
Montant des travaux : 118 728 € HT
Subvention : 32 434 €
- ⇒ Renforcement de la capacité hydraulique de la station de la Petite Beaujoire à St Philbert de Grand Lieu avec notamment la construction d'un second clarificateur, et le renforcement du poste de refoulement des Bresses (passage d'une capacité de 110 m³/h à 160 m³/h) et installation d'une pompe de crue pour éviter les mises en charge du réseau en amont.
Montant des travaux : 1 120 734 € HT
Subvention : 312 708 €

2.3 Le patrimoine

15 stations de traitement des eaux usées sont présentes sur le territoire de Grand Lieu. La carte ci-dessous montre leur localisation.

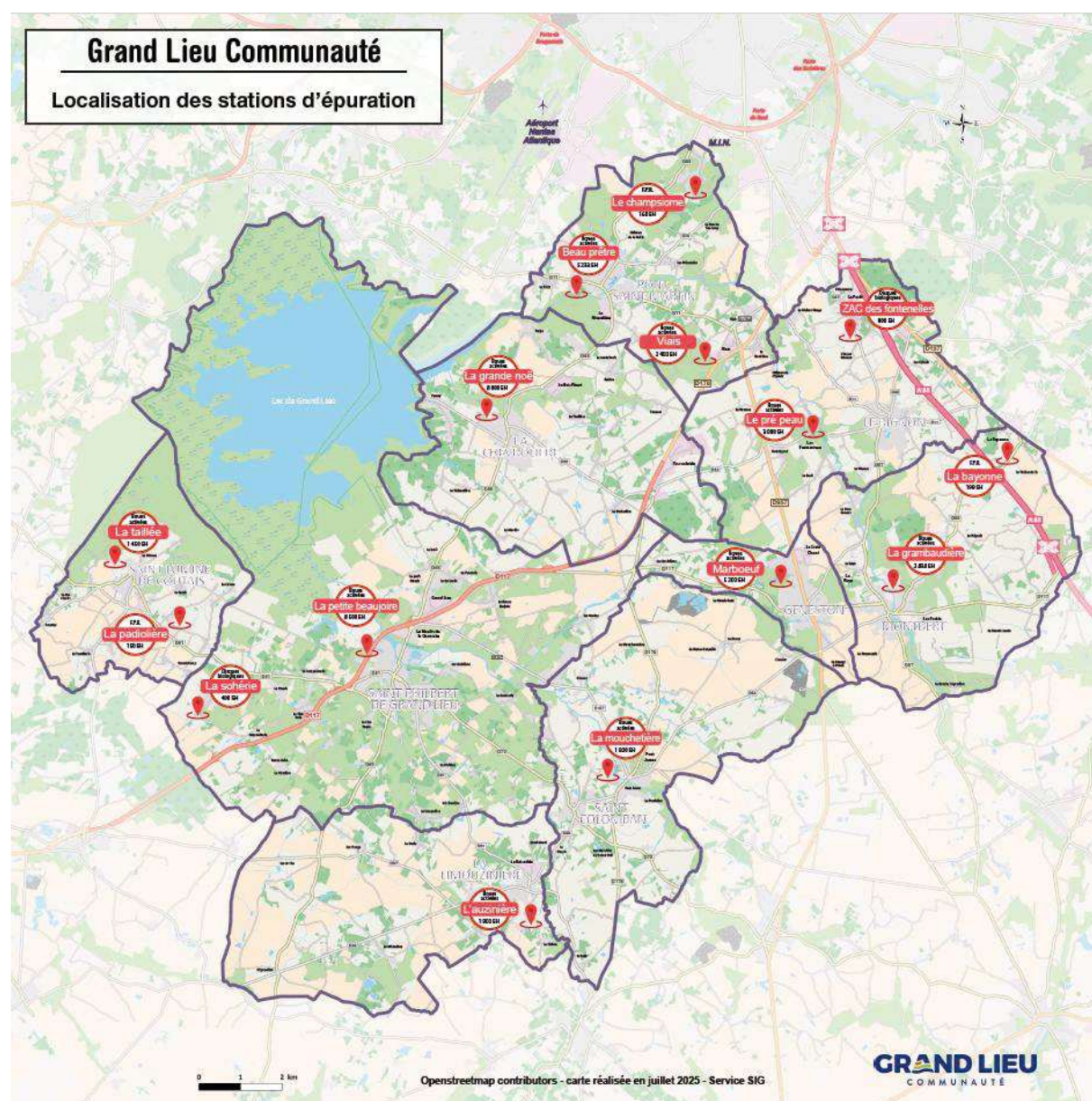


Figure 4 : Localisation des stations d'épuration

200 km de réseaux et 63 postes de refoulement sont nécessaires pour acheminer l'ensemble des effluents vers ces stations.

Ces stations sont réparties de la manière suivante :

- 7 stations de capacité supérieure à 2 000EH
- 4 stations de capacité comprise entre 500 EH et 2 000 EH
- 4 stations de capacité inférieure à 500 EH

En 2024, tous les systèmes d'assainissement sont évalués conformes. Cependant, le service de la Police de l'eau de la DDTM nous alerte sur les déversements d'eaux usées qu'ils jugent excessifs. Ces déversements s'expliquent également par une pluviométrie très abondante sur l'année 2024.

Le tableau ci-après fait le bilan par station des volumes traités, déversés et des quantités de boues évacuées :

Tableau 1 : Stations d'épuration – chiffres-clés 2024

Stations d'épuration								
Stations d'épuration	Capacité (EH)	Type de filière	Débit de référence (m³/j)	Volume traité (m³)	Volume traité (m³/j)	Surverse (m3)	Matières sèches produites (tMS)	Matières sèches évacuées (tMS)
Geneston - Marboeuf	5 200	Boues activées	1 623	311 300	853	11 363	36	46
La Chevrolière - La Grande Noé	8 000	Boues activées	2 500	578 007	1 584	36 015	51	21
La Limouzinière - L'Auzinière	1 900	Boues activées	743	133 539	366	3 998	15	10
Le Bignon - Pré Péau	3 000	Boues activées	1 350	319 232	875	0	35	30
Le Bignon - Les Fontenelles	800	Disques biologiques	240	43 103	118	39	4	0
Montbert - La Bayonne	199	Filtre plantés roseaux	-	-	-	-	-	-
Montbert - La Grambaudière	2 830	Boues activées	766	150 340	412	58	25	25
Pont Saint Martin - Beau Prêtre	5 233	Boues activées	1 651	321 750	882	5 621	20	26
Pont Saint Martin - Viais	2 400	Boues activées	612	141 326	387	1 859	19	0
Pont Saint Martin - Le Champsiome	160	Filtre plantés roseaux	-	8 156	22	-	Sans objet	0
Saint Colomban - La Mouchetière	1 900	Boues activées	747	133 888	367	380	10	12
Saint Lumine de Coutais - La Taillée	1 450	Boues activées	782	151 537	415	0	17	18
Saint Lumine de Coutais - La Padiolière	150	Filtre plantés roseaux	-	7 951	22	-	Sans objet	0
Saint Philbert de Grand Lieu - La Petite Beaujoire	8 500	Boues activées	2 131	564 807	1 547	24 801	83	146
Saint Philbert de Grand Lieu - La Sohérie	400	Disques biologiques	76	14 624	40	-	0	0
Total				2 879 560	7 889	84 095	313	335

Le territoire est sujet à d'importantes entrées d'eau claire parasite dans les réseaux. Ces eaux ont différentes origines : entrée d'eaux pluviales dans le réseau liée à des mauvais raccordements, entrée d'eau de nappe par des cassures au niveau des réseaux, phénomène de drainage de tranchée... Le tableau suivant estime la part des eaux claires parasites sur chaque commune en faisant la différence entre le volume traité au niveau des stations d'épuration et les volumes facturés :

Pourcentage d'eau claire parasite			
Commune	Volume traité (m³)	Volume facturé (m³)	% d'ECP
Geneston	311 300	124 241	60%
La Chevrolière	578 007	214 548	63%
La Limouzinière	133 539	65 365	51%
Le Bignon	362 335	110 617	69%
Montbert	150 340	88 052	41%
Pont Saint Martin	471 232	195 343	59%
Saint Colomban	133 888	61 944	54%
Saint Lumine de Coutais	159 488	45 386	72%
Saint Philbert de Grand Lieu	579 431	227 254	61%
Total	2 879 560	1 132 750	59%

2.4 Le service aux usagers

Au 1^{er} janvier 2022, Grand Lieu Communauté a revu le montant de son tarif assainissement pour tenir compte des besoins en investissements définis par son programme pluriannuel de travaux. D'autre part, les évolutions concernant la part du délégataire s'expliquent par la révision annuelle de leurs tarifs et par la signature en avril 2020 d'un avenant prenant en compte l'exploitation de nouveaux ouvrages d'assainissement et le changement de certains modes de valorisation des boues. Puis au 1^{er} janvier 2024, un second avenant a été signé ayant pour objet d'intégrer à nouveau de nouvelles modalités de gestion des boues, tenir compte de la mise en place d'un traitement contre l'hydrogène sulfuré au niveau d'un poste et intégrer les travaux d'aménagement au niveau de 2 stations de traitement et 3 postes de refoulement supplémentaires.

Le tableau suivant retrace l'évolution du tarif assainissement depuis 2019 :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024*	2025
Part du délégataire							
Délégataire_part fixe	20,31	20,89	22,05	22,45	23,27	31,17	31,96
Délégataire_part / m³	0,7007	0,7208	0,7606	0,7744	0,8027	1,0915	1,1192
Part de la collectivité							
Collectivité_part fixe	25,00	25,00	25,00	30,00	30,00	30,00	30,00
Collectivité_part / m³	1,1010	1,1010	1,1010	1,1600	1,1600	1,1600	1,1600
Taxes et redevances							
Autres redevances / m³	0,15	0,15	0,15	0,16	0,16	0,16	0,08
Total HT pour 120 m³	279,51	282,51	288,44	303,78	307,99	350,55	345,54
TVA (10%)	27,95	28,25	28,84	30,38	30,80	35,06	34,55
Total TTC pour 120 m³	307,47	310,76	317,29	334,16	338,79	385,61	380,10
Evolution n/n-1	-0,7%	1,1%	2,1%	5,3%	1,4%	13,8%	9,4%
Prix TTC au m³	2,56	2,59	2,64	2,78	2,82	3,21	3,17

*Avenant n°2 sur part SAUR.

La baisse du prix TTC au m³ en 2025 s'explique par la modification des modalités de la redevance Agence de l'Eau prélevée sur les factures d'eau. Cette redevance est calculée à partir de 2025 selon certains critères dont un sur la conformité des systèmes d'assainissement.

3 Annexes

3.1 Nombre d'abonnés

Nombre d'abonnés Assainissement Collectif (clients) par commune							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Geneston	1 338	1 354	1 362	1 400	1 440	1 470	1 488
La Chevrolière	1 626	1 894	2 014	2 181	2 258	2 311	2 325
La Limouzinière	528	540	555	564	594	619	618
Le Bignon	998	1 032	1 099	1 107	1 127	1 199	1 232
Montbert	703	738	760	761	803	849	861
Pont St Martin	1 772	2 047	2 082	2 156	2 176	2 223	2 248
St Colombran	683	735	757	771	787	790	804
St Lumine de Coutais	459	514	535	545	550	551	556
St Philbert de Grand Lieu	2 263	2 372	2 420	2 483	2 545	2 579	2 637
Nombre d'abonnés TOTAL	10 370	11 226	11 584	11 968	12 280	12 591	12 769
évolution n-1	3,01%	7,63%	3,19%	3,31%	2,61%	2,53%	1,41%

3.2 Volumes facturés

Volumes facturés aux abonnés							
Commune	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Geneston	103 186	119 079	130 353	121 651	131 210	118 400	124 241
La Chevrolière	200 699	187 432	203 501	214 290	235 225	225 024	214 548
La Limouzinière	47 638	58 551	63 702	65 668	71 422	65 352	65 365
Le Bignon	78 115	98 520	98 902	103 356	106 785	105 206	110 617
Montbert	58 628	77 367	81 148	74 015	83 880	81 765	88 052
Pont Saint Martin	132 756	169 762	186 348	184 400	185 928	163 987	195 343
Saint Colombran	47 768	60 176	63 740	64 412	67 168	58 878	61 944
Saint Lumine de Coutais	30 184	38 609	42 030	51 060	46 423	38 410	45 386
Saint Philbert de Grand Lieu	200 898	224 421	212 854	226 350	227 119	215 148	227 254
Total	899 872	1 033 917	1 082 578	1 105 202	1 155 160	1 072 170	1 132 750
évolution n-1	-1,70%	14,90%	4,71%	2,09%	4,52%	-7,18%	5,65%

3.3 Volumes traités

Stations d'épuration - volume traité (m³)						
Stations d'épuration	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Geneston - Marboeuf	241 902	298 259	213 637	195 601	268 595	311 300
La Chevrolière - La Grande Noé	385 607	426 867	396 916	367 827	474 894	578 007
La Limouzinière - L'Auzinière	106 103	119 165	99 163	82 981	114 796	133 539
Le Bignon - Pré Péau	176 410	210 055	167 437	171 256	241 316	319 232
Le Bignon - Les Fontenelles	30 962	36 227	30 007	29 629	41 055	43 103
Montbert - La Bayonne	-	-				

Stations d'épuration - volume traité (m³)						
Stations d'épuration	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montbert - La Grambaudière	118 132	149 759	119 182	110 351	139 444	150 340
Pont St Martin - Beau Prêtre	244 735	283 779	234 516	213 757	272 138	321 750
Pont St Martin - Viais	74 450	99 929	83 438	82 304	120 507	141 326
Pont St Martin - Le Champsiome	7 627	9 944	7 035	6 593	9 079	8 156
St Colomban - La Mouchetière	139 324	136 762	99 238	93 199	121 134	133 888
St Lumine de Coutais - La Taillée	132 968	134 833	108 094	92 756	126 537	151 537
St Lumine de Coutais - La Padiolière	6 182	7 910	6 569	5 606	7 178	7 951
St Philbert de Grand Lieu - Petite Beaujoire	444 734	475 505	408 415	375 985	460 214	564 807
St Philbert de Grand Lieu - Sohérie	7 692	9 395	9 170	9 454	14 349	14 624
Total	2 116 828	2 398 389	1 982 817	1 837 299	2 411 236	2 879 560

Il n'y a pas de données sur la station d'épuration de La Bayonne du fait de l'absence de débitmètre. La pluviométrie exceptionnelle sur l'année 2024 explique en bonne partie l'augmentation des volumes traités.

3.4 Surverses

Stations d'épuration - surverse au point A2 (m³)						
Stations d'épuration	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Geneston - Marboeuf	24	494	12	120	9 692	11 363
La Chevrolière - La Grande Noé	20 462	83 023	37 534	10 318	27 510	36 015
La Limouzinière - L'Auzinière	1 646	3 192	2 375	681	4 792	3 998
Le Bignon - Pré Péau	101	288	158	78	354	0
Le Bignon - Les Fontenelles (heures)	20	24	20	5	1	39
Montbert - La Bayonne	-	-	-	-	-	-
Montbert - La Grambaudière	0	50	2	0	0	58
Pont St Martin - Beau Prêtre	0	0	0	0	0	5 621
Pont St Martin - Viais	0	0	0	0	0	1 859
Pont St Martin - Le Champsiome	-	-	-	-	-	-
St Colomban - La Mouchetière	154	170	0	0	45	380
St Lumine de Coutais - La Taillée	0	205	95	0	0	0
St Lumine de Coutais - La Padiolière	-	-	-	-	-	-
St Philbert de Grand Lieu - Petite Beaujoire	448	657	915	159	2 725	24 801
St Philbert de Grand Lieu - Sohérie	0	0	0	0	0	0-
Total	22 855	88 103	41 091	11 356	45 118	84 095

La forte augmentation des volumes déversés en tête de station s'explique principalement par une année 2024 très pluvieuse.

En outre, plus de 5 600 m³ d'eaux usées ont été déversés lors de la tempête du 21/11/2024 du fait de coupures électriques notamment sur la commune de Pont Saint Martin empêchant tout fonctionnement de la station d'épuration.

Enfin, l'installation d'une pompe de crue au PR des Bresses à St Philbert, mise en service en fin d'année 2024 permettra de limiter voire supprimer les déversements sur le réseau en amont qui n'étaient pas comptabilisés auparavant et donc non identifiés.

3.5 Boues

Concernant les boues, quelques constats généraux :

- Les volumes évacués dépendent des choix de filières et sont guidés par les contraintes économiques, réglementaires et les opportunités d'épandage
- L'érosion du potentiel agricole local peut aussi expliquer les baisses constatées sur certaines installations (ex : ST COLOMBAN ou MONTBERT)*

Stations d'épuration - production de boues (tMS)						
Stations d'épuration	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Geneston - Marboeuf	45,226	43,083	45,836	46,633	45,120	35,505
La Chevrolière - La Grande Noé	46,290	47,467	64,832	67,570	52,010	51,017
La Limouzinière - L'Auzinière	18,110	15,338	19,177	18,203	20,620	15,161
Le Bignon - Pré Péau	32,128	35,069	37,478	36,270	35,660	34,948
Le Bignon - Les Fontenelles	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	3,542
Montbert - La Grambaudière	25,671	25,121	31,595	30,051	30,380	24,771
Pont Saint Martin - Beau Prêtre	61,032	54,150	58,512	57,012	50,440	20,232*
Pont Saint Martin - Viais	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	17,590	18,619
Pont Saint Martin - Le Champsiome	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Saint Colomban - La Mouchetière	21,426	21,292	21,885	15,216	12,040	9,816
Saint Lumine de Coutais - La Taillée	11,563	10,287	13,707	14,109	18,040	16,841
Saint Lumine de Coutais - La Padiolière	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Saint Philbert de Grand Lieu - La Petite Beaujoire	76,089	86,105	71,095	93,311	87,330	82,720
Saint Philbert de Grand Lieu - La Sohérie	1,000	1,275	0,905	1,910		
Total	338,535	339,187	365,022	380,285	369,230	313,172

*la baisse importante au Beau Prêtre à Pont Saint Martin est exceptionnelle et est due à une panne importante d'un équipement.

A noter que l'évacuation des boues peut ne pas être linéaire d'une année sur l'autre (par exemple à Montbert), les boues pouvant être stockées plus d'une année sur site avant leur évacuation et les contraintes d'évacuation peuvent se modifier d'une année à l'autre (ex par épandage agricole). Les quantités s'équilibrent sur plusieurs années parfois du fait des aléas de météo et des reports de stock.

Stations d'épuration - évacuation de boues (tMS)						
Stations d'épuration	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Geneston - Marboeuf	34,45	44,95	22,78	85,88	51,47	46,38
La Chevrolière - La Grande Noé	19,58	65,34	37,27	71,36	34,90	20,74
La Limouzinière - L'Auzinière	14,06	10,20	11,60	12,49	13,89	9,80
Le Bignon - Pré Péau	13,90	15,66	39,25	11,40	34,60	30,25
Le Bignon - Les Fontenelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montbert - La Grambaudière	22,26	11,68	46,92	28,00	43,20	24,52
Pont Saint Martin - Beau Prêtre	34,90	83,59	54,69	40,59	30,22	26,21
Pont Saint Martin - Viais	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pont Saint Martin - Le Champsiome	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Stations d'épuration - évacuation de boues (tMS)						
Stations d'épuration	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Saint Colomban - La Mouchetière	17,87	11,53	19,83	37,38	17,64	12,35
Saint Lumine de Coutais - La Taillée	0,00	0,00	0,00	0,00	18,90	18,11
Saint Lumine de Coutais - La Padiolière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Saint Philbert de Grand Lieu - La Petite Beaujoire	126,19	110,43	56,76	107,67	99,68	146,27
Saint Philbert de Grand Lieu - La Sohérie	1,00	1,28	0,00	1,91	0,00	1,88

3.6 Linéaire de réseaux

Linéaire de réseaux en km							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Geneston	18,13	18,13	18,23	18,34	18,74	18,56	18,61
La Chevrolière	33,40	39,79	39,79	39,87	39,87	40,66	40,65
La Limouzinière	11,68	11,71	11,70	11,80	11,82	12,02	12,02
Le Bignon	20,61	20,76	20,75	20,82	20,82	21,14	21,15
Montbert	10,48	12,39	12,58	13,44	13,44	13,53	13,63
Pont Saint Martin	32,02	33,52	34,53	35,11	35,16	35,39	35,39
Saint Colomban	13,00	13,00	13,09	13,09	13,09	13,08	13,09
Saint Lumine de Coutais	6,83	7,14	7,49	7,47	7,47	7,51	7,51
St Philbert de Grand Lieu	33,80	36,62	37,49	37,50	37,73	37,91	38,24
Total	179,95	193,06	195,65	197,43	198,13	199,80	200,29

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1^{er} janvier 2024 varie de **4,66 euros TTC par m³** en Centre-Val-de-Loire à **5,39 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/02/2025

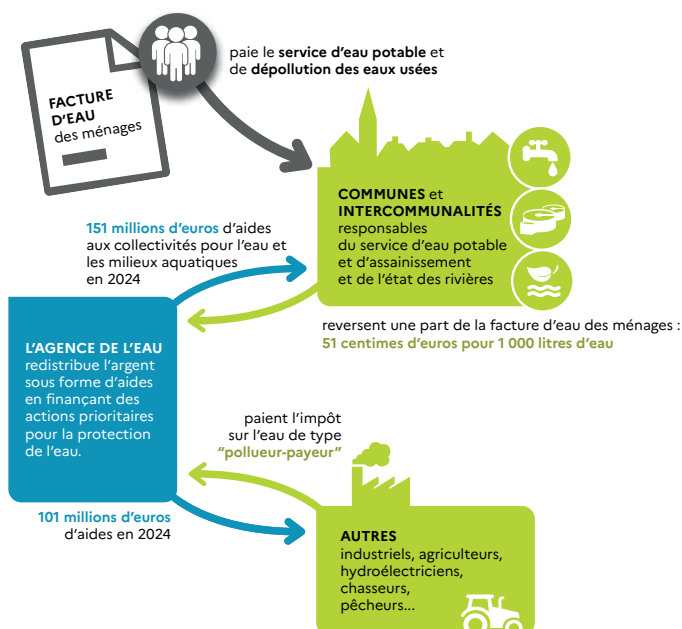
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Édition mars 2025

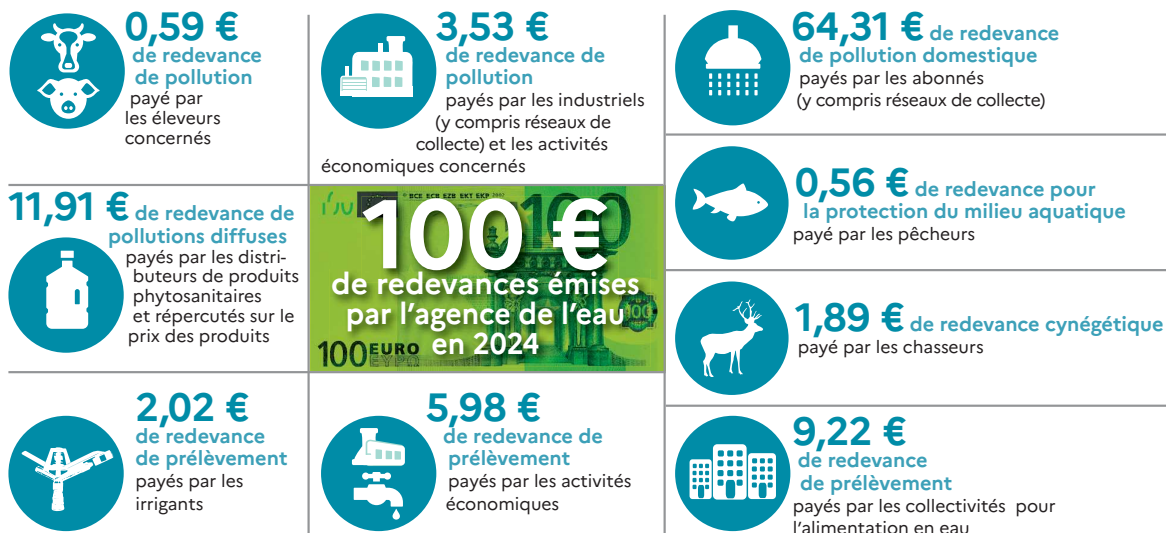
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



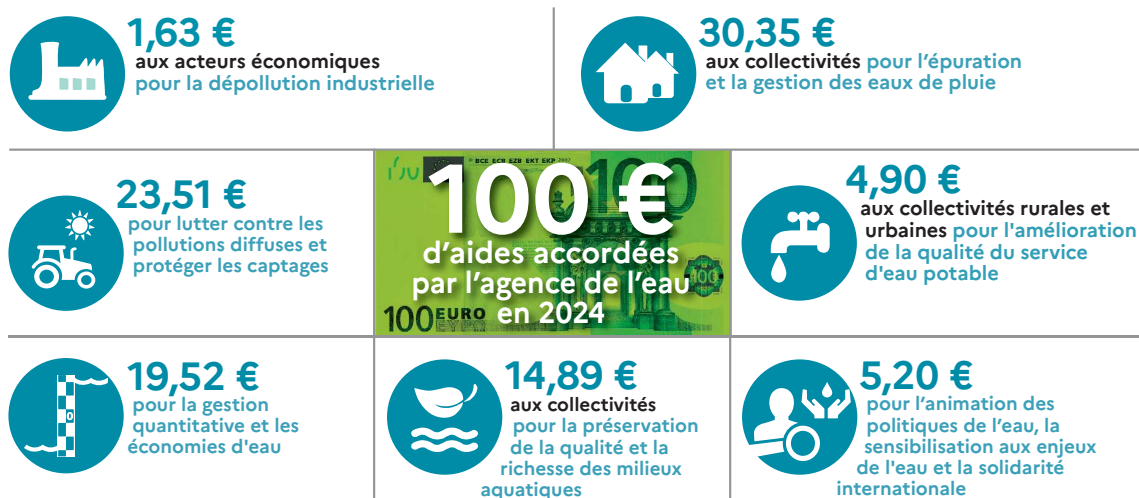
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2024 est la sixième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.

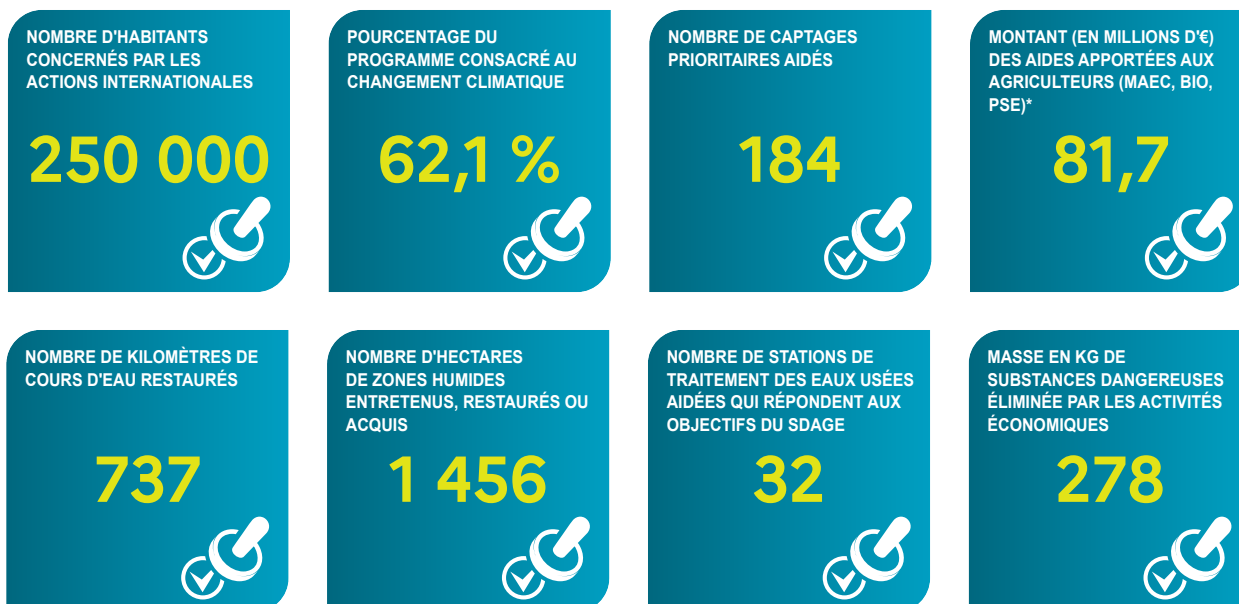


En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **62 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2024** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 535 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 469 millions d'euros d'aides. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 34 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de 120 M€, ont rencontré un vif succès.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

LE 12^e PROGRAMME 2025-2030

Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de 2,43 milliards d'euros. Ce 12^e programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le «Plan Eau» gouvernemental.

En savoir plus sur le 12^e programme : lc.cx/12eProgramme

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OCÉAN

NANTES (dépt. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

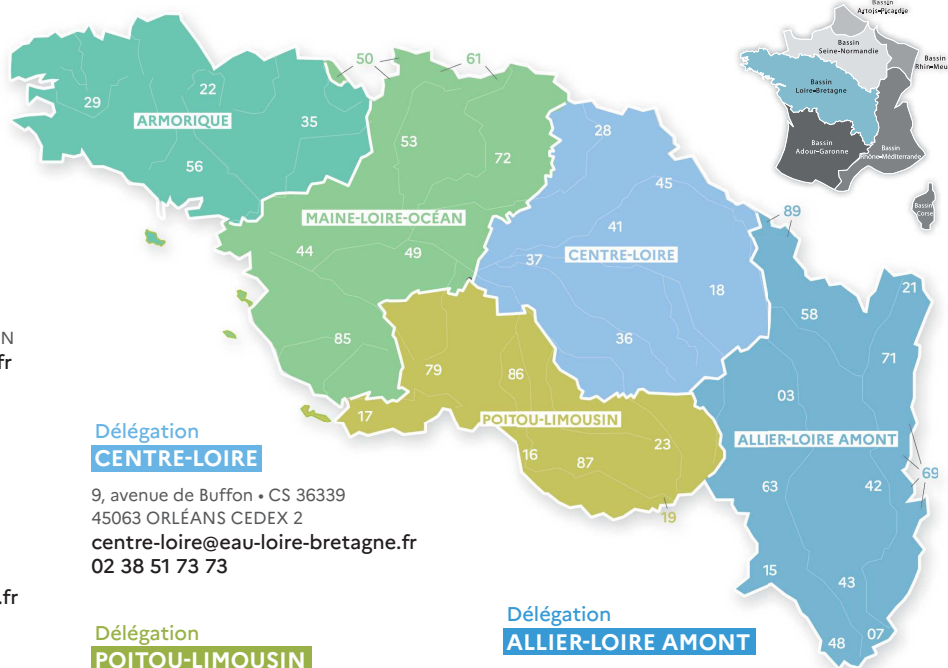
POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://lc.cx/Consultation>